

**CHARTE DU BON PLAISANCIER  
MON CLUB EST MON ESPACE**

**Chaque membre plaisancier s'engage à :**

1. Consulter régulièrement le site internet du club afin d'être constamment informé de l'actualité du club
2. Participer aux réunions de la section plaisance et aux assemblées générales
3. Participer aux actions proposées par le Club
4. Respecter les mesures de police concernant la circulation et le stationnement des véhicules à l'intérieur de l'enceinte du club nautique.
5. Refermer après mon passage les accès réglementés des installations et des parkings afin de garantir la fluidité des manipulations des remorques et éviter les vols de bateau.
6. Garer son véhicule et son bateau dans les parkings réservés à cet effet,
7. Maintenir la propreté des lieux et, si les poubelles sont pleines, de repartir avec tous ses détritiques et d'interpeler de manière polie les autres usagers en cas d'insalubrité constatée
8. De respecter les consignes d'utilisation du ponton de mise à l'eau. Ce dit ponton de mise à l'eau est une aire de débarquement et d'embarquement du matériel uniquement.
9. Remettre après mise à l'eau, la remorque de mon bateau à la place qui lui a été attribuée.
10. Incrire sur ma remorque un numéro d'identification correspondant à celui de mon bateau